

**M. Knowles:** Je ne dis pas que cela est interdit en vertu de la loi sur le service civil. Non, la loi l'interdit à l'égard de gens remplissant des fonctions comparables, par exemple, dans le cas de M. Gordon, président du National-Canadien. Me fondant là-dessus, je dis donc que celui qui occupe une situation comme celle de directeur d'une société de la Couronne comme la *Polymer* ne devrait pas s'occuper d'activité extérieure. A mon avis,—le ministre pourra lancer tant qu'il voudra le mot "insinuation"—nous avons le droit, à titre de membres du Parlement, de poser des questions sur l'activité extérieure des directeurs de sociétés de la Couronne.

Puis-je poser au ministre une autre question? Je ne puis réclamer de réponse, je le sais, mais, au moins, le ministre a eu la courtoisie de me permettre de l'interroger. Quand il a dit qu'il n'était jamais intervenu auprès des directeurs de l'*Algoma Steel*, voulait-il répondre à une déclaration formulée aujourd'hui par moi-même ou par l'honorable député d'York-Ouest? Avons-nous dit, l'un ou l'autre, que le ministre était intervenu auprès du conseil d'administration de l'*Algoma Steel*? Ne voulions-nous pas dire plutôt que le ministre exerçait certaines fonctions à titre d'exécuteur de la succession Dunn?

N'a-t-il pas reconnu qu'il a cherché à s'acquitter de ses fonctions d'exécuteur de la succession Dunn? N'est-il pas exact que, lorsque j'ai parlé de cette société ce matin,—comme au jour précédent où j'ai parlé des fonctions du ministre à titre d'exécuteur de la succession Dunn? Je n'ai pas dit qu'il s'immiscitait dans l'administration de l'*Algoma Steel*? Mais j'ai dit que ses fonctions d'exécuteur de la succession Dunn viennent en conflit, à mes yeux, avec ses fonctions de ministre de la Couronne.

Le ministre a admis aujourd'hui qu'il s'est acquitté de ces fonctions et il a dit qu'il n'est pas encore en mesure de faire une déclaration. Mais, quand les actions qui font partie de la succession Dunn auront été vendues, je suppose que le ministre,—seul ou de concert avec les autres exécuteurs testamentaires,—annoncera à qui elles ont été vendues. Quand il s'agit d'un nombre d'actions aussi considérable que le paquet qui se trouve dans la succession Dunn,—les journaux parlent de 700,000 actions d'*Algoma Steel*,—la vente d'un paquet d'actions aussi considérable et d'une aussi grande valeur (quelque 90 millions de dollars au cours actuel) influe sur l'économie canadienne et les membres du Parlement,—même moi, à titre de député de Winnipeg-Nord-Centre,—ont le droit, en dépit de ce que dit le ministre, de savoir ce que le ministre fait à propos de ces questions. Il n'a pas le don

de dédoublement et ne peut pas être comptable envers nous pour certaines occupations seulement et croire qu'il peut par ailleurs faire ce qu'il veut sans être comptable à la Chambre des communes.

Le ministre du commerce a des occupations bien variées. D'après Leslie Roberts, on en parle comme du ministre à tout faire. Cependant, il reste député et a des devoirs à remplir envers les membres de la Chambre.

**Le très hon. M. Howe:** Eh bien, monsieur le président, l'honorable député fait aussi bien de comprendre une chose une fois pour toutes. Sir James Dunn a disposé lui-même des actions de l'*Algoma Steel* dans son testament. Les actions qu'on écoule à la bourse à l'heure actuelle sont celles qu'il faut nécessairement vendre pour liquider la succession de sir James Dunn et payer ses impôts.

**M. Knowles:** Le ministre est-il engagé dans les négociations relatives à la vente de ces actions?

**Le très hon. M. Howe:** L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre peut tenter de lancer des canards à propos de cette affaire et parler d'environ 90 millions de dollars, mais il n'est pas question de cette somme. L'honorable député peut lire n'importe quel journal qui lui plaît et supposer que c'est juste, sachant bien que je ne peux pas répondre.

**M. Knowles:** Le ministre a-t-il l'intention de faire une annonce après la dissolution des Chambres?

**Le très hon. M. Howe:** Une annonce? Je n'en ferai pas. Le procureur de la succession fera peut-être une annonce en temps opportun relativement au nombre d'actions vendues et à ceux qui les ont achetées, mais il n'entre pas dans mes fonctions en tant que l'un des cinq exécuteurs d'annoncer quoi que ce soit touchant les affaires de la succession.

**M. Knowles:** Le ministre est-il engagé dans les négociations touchant la vente de ces actions?

**Le très hon. M. Howe:** Non.

**M. Knowles:** Pas du tout?

**Le très hon. M. Howe:** Je me suis entretenu de la question avec mes collègues exécuteurs, ce que je suis obligé de faire, mais je ne m'en suis entretenu avec personne d'autre.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Quel travail avez-vous donc fait?

**Le très hon. M. Howe:** J'ai fait mon devoir.